

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets de suie

Code Eural	06 13 05*
Code déchet	121005

DESCRIPTION

Suie et cendres en fûts de > 30 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Eau : < 20 %
- pH : 4 à 14
- Chlore : < 0,5 %
- Soufre : < 3 %
- PCB : < 50 ppm
- Point d'éclair : > 55 °C

Conditions générales:

- Pas d'objets étrangers, tels que morceaux de plastique, bouts de bois, béton, métal, toiles filtrantes pouvant endommager les installations de traitement.

Conditions d'emballage :

- Les fûts doivent être en bon état et pouvoir être fermés.
- Les fûts doivent pouvoir être vidés par basculement.